



ADAPEI53 - TAXE D'APPRENTISSAGE BORDEREAU DE VERSEMENT

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculée sur 0.68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. C'est à vous de choisir le bénéficiaire, l'Adapei53 est habilitée à recevoir ce type de versement.

BORDEREAU DE VERSEMENT

ENTREPRISE DECLARANTE : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

SIRET : _____

E-MAIL : _____
(pour l'envoi de l'attestation de versement)

MASSE SALARIALE 2021 : _____ X 0.68% = _____ € X 13% = _____ €

SOIT UN MONTANT DE _____ € affecté à l'Adapei53

CHEQUE N° _____ (à l'ordre de l'Adapei53)

VIREMENT (coordonnées bancaires ci-dessous)

COORDONNEES BANCAIRES

ETABLISSEMENT : IME La Maillardière – 8 boulevard Robert Buron 53200 CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE

IBAN : FR76 3000 3010 9300 0372 7515 947

BIC : SOGEFRPP

RETOUR DU BORDEREAU DE VERSEMENT

ETABLISSEMENT : IME La Maillardière

ADRESSE : 8 boulevard Robert Buron

CODE POSTAL - VILLE : 53200 CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE

TELEPHONE : 02 43 09 12 50

E-MAIL : imelamaillardiere.secretariat@adapei53.fr